

47648



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUEBEC

PROCES-VERBAL

SEANCE ORDINAIRE DU 5 AOUT 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2008 du conseil de la Ville de Saint-Lazare tenue au centre communautaire, situé au 1301, rue du Bois. Lors de cette séance, sont présents :

- Madame la conseillère Brigitte Asselin
- Messieurs les conseillers Gaétan Aubé, Paul Laflamme, Chico Levy, et Michel Saint-Louis.

Le maire, Paul Carzoli et le conseiller Gaétan Ménard sont absents.

Le maire suppléant, Michel St-Louis, agit comme président.

Le greffier adjoint intérimaire, Pierre-Luc Gignac, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

08-373-08 Ouverture de la séance

Il est proposé par Chico Levy
Appuyé par Gaétan Aubé

D'ouvrir la séance du 5 août 2008. Il est 20 h 4.

Résolution adoptée à l'unanimité.

08-374-08 Ordre du jour

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaétan Aubé

47649

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous, en y apportant toutefois la modification suivante :

Remplacer au point 7.1 la résolution numéro 08-390-08

« Gestion des déchets domestiques, participation au service régional de gestion des déchets domestiques dans Vaudreuil-Soulanges de 2009 à 2013 »

par

« Demande de soumissions pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques pour les années 2009 à 2013 ».

Résolution adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

08-373-08 Ouverture de la séance

08-374-08 Ordre du jour

2. Certificats de crédits

3. Dépôt de la correspondance

4. Administration, greffe et contentieux

08-375-08 Adoption d'un procès-verbal

4.1 Conclusion, prolongation, renouvellement et modification de contrats ou de mandats

4.2 Opérations immobilières

08-376-08 Acquisition du lot 3 503 478

08-377-08 Cession d'un terrain en vue de l'implantation du poste de transformation d'HYDRO-QUEBEC

4.3 Autres sujets

08-378-08 Participation de la Ville au festival des couleurs de Rigaud

08-379-08 Engagement de la Ville en contrepartie d'une promesse de cession du lot numéro 3 500 258

47650

(anciennement le lot 203-15 correspondant à la
voie d'accès des Villas-Desmarchais)

5. Finances

5.1 Paiement des comptes

08-380-08 Paiement des comptes

5.2 Autres sujets

6. Urbanisme

6.1 Demandes de dérogation mineure

08-381-08 Réduction de la marge latérale au 847, rue Frontenac

08-382-08 Réduction de la marge arrière au 1869, chemin
Sainte-Angélique

6.2 Demandes de modification au zonage assujetties à
l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

6.3 Demandes de permis de construction assujetties à l'approbation
d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

08-383-08 Agrandissement du IGA situé au 1869, chemin
Sainte-Angélique (zone C*-200)

08-384-08 Enseigne apposée à plat - 1811, chemin
Sainte-Angélique – zone C*-200 – (Le SUPERCLUB
VIDEOTRON)

08-385-08 Remplacement du revêtement de la toiture – Église
Baptiste 3141, côte Saint-Charles – zone A*-064

6.4 Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains
de jeux ou d'espaces naturels

6.5 Conclusion de contrats

6.6 Demandes de soumissions

6.7 Environnement

6.8 Demande d'autorisation à la CPTAQ

47651

6.9 Autres sujets

- 08-386-08 Engagement du conseil à demander une affectation conservation dans le schéma de la MRC pour les lots offerts en compensation au MDDEP de l'ensemble immobilier de la rue du Lac-des-Dunes

7. Services techniques

7.1 Conclusion de contrats

- 08-387-08 Conclusion d'un contrat pour le pavage du stationnement de l'hôtel de ville, propriété de la FABRIQUE
- 08-388-08 Conclusion d'un contrat pour la construction de bordures et trottoirs en vue de réaliser un aménagement paysager dans le stationnement de l'hôtel de ville
- 08-389-08 Conclusion d'un contrat de services professionnels pour la réalisation de l'étude préliminaire du projet d'implantation d'un carrefour avec feux de circulation ou giratoire à l'intersection de l'avenue Bédard et du chemin Saint-Louis
- 08-390-08 Demande de soumissions pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques pour les années 2009 à 2013

7.2 Acceptation de plans

7.3 Réception de travaux

- 08-391-08 Acquisition des lots à titre gratuit relativement à l'ensemble immobilier de la rue du Sanctuaire

7.4 Demandes de soumissions

- 08-392-08 Demande de soumissions pour la réalisation des projets de pavage pour l'année 2008 (règlements numéros 792 à 795 inclusivement, 797 à 799 inclusivement et le règlement 801)
- 08-393-08 Demande de soumissions publiques pour la disposition de la terre et l'achat de sable pour le nouveau terrain au parc Bédard

47652

7.5 Autorisation de paiement dans le cadre de décomptes

- 08-394-08 Décompte progressif numéro 6 dans le cadre des travaux de reconstruction décrétés par le règlement d'emprunt numéro 757
- 08-395-08 Décomptes progressifs numéros 2 et 3 dans le cadre des travaux de pavage et d'aménagement de la rue des Loisirs
- 08-396-08 Décompte progressif numéro 2 des travaux de réhabilitation de la chaussée sur la rue Brunet et sur une partie de la rue Duhamel

7.6 Autres sujets

- 08-397-08 Contribution de la Ville aux travaux requis pour prévenir l'envasement de l'anse de Vaudreuil
- 08-398-08 Installation de dos d'âne allongés sur la rue de Saratoga, sur la rue Bouchard et sur la rue de Boischatel
- 08-399-08 Demande de réduction de vitesse au MINISTERE DES TRANSPORTS DU QUEBEC sur le chemin Sainte-Angélique

8. Loisirs

8.1 Conclusion de contrats

- 08-400-08 Ajout au contrat pour la fourniture de repas au programme de camp de jour pour l'année 2008

8.2 Demandes de subvention ou octroi d'aide financière

8.3 Demandes de soumissions

8.4 Autres sujets

- 08-401-08 Autorisation de la dépense de location des heures de glace et de soccer pour l'année 2008
- 08-402-08 Tournoi de golf familial

9. Sécurité incendie et sécurité publique

9.1 Conclusion de contrats

47653

9.2 Demandes de soumissions

9.3 Autres sujets

08-403-08 Fermeture temporaire de la rue des Arbrisseaux en raison d'une fête communautaire

10. Ressources humaines

10.1 Contrats, ententes et politiques

08-404-08 Banque de lieutenants intérimaires pour le Service de sécurité incendie

10.2 Nomination, ouverture de postes, embauche et permanence d'emploi

08-405-08 Embauche d'un animateur pour la « Maison des Jeunes »

08-406-08 Embauche supplémentaire d'un étudiant dans le cadre du programme de camp de jour pour l'été 2008

08-407-08 Embauche d'une commis de bureau afin de combler les besoins ponctuels au Service des loisirs (poste contractuel et sur appel)

08-408-08 Embauche d'une préposée aux prêts à la bibliothèque (salarié temporaire)

08-409-08 Embauche d'un préposé au terrain de balle (parc Saddlebrook)

10.3 Autres sujets

11. Règlements et avis de motion

11.1 Règlements

11.2 Avis de motion

08-410-08 Avis de motion du règlement numéro 803 décrétant l'acquisition du lot numéro 3 500 258 (voie d'accès Villa-Desmarchais), les travaux requis à sa municipalisation et un emprunt de 96 250 \$

08-411-08 Avis de motion du règlement numéro 804 décrétant l'exécution de travaux de construction d'un réseau

47654

d'égout sanitaire dans le secteur des rues du Grand-Pré, du Bosquet, de la Pineraie, des Hirondelles, Jolicoeur, du Parc(ptie) et des Quatre-Saisons(ptie) et un emprunt de 1 210 000 \$

11.3 Autres sujets

08-412-08 Modification au règlement numéro 802 décrétant l'exécution de travaux d'optimisation et de mise aux normes de la centrale de traitement d'eau potable Sainte-Angélique et la mise en place d'un système de filtration et le raccordement des puits Woodbine à la centrale Saddlebrook et un emprunt de 7 900 000 \$

12. Dépôt de documents

13. Période de questions allouée aux membres du conseil

14. Période de questions allouée aux personnes présentes

15. Levée de la séance

08-413-08 Levée de la séance

2. CERTIFICATS DE CREDITS

Je, soussignée, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les résolutions suivantes :

08-376-08	08-378-08	08-380-08	08-387-08
08-388-08	08-389-08	08-390-08	08-392-08
08-393-08	08-396-08	08-398-08	08-400-08
08-401-08	08-402-08	08-406-08	08-407-08

Le 5 août 2008,

Brigitte Bonin, CA, Trésorière
Directrice générale adjointe, Services administratifs

3. DEPOT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	DESTINATAIRE	OBJET	SIGNATAIRE
2008-06-26	<i>Monsieur Paul Carzoli, maire</i>	<i>Aide financière pour la réalisation du projet « Développement des collections »</i>	<i>Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine</i>
2008-06-26	<i>Monsieur Paul Carzoli, maire</i>	<i>Aide à l'amélioration du réseau routier municipal – montée Labossière</i>	<i>Julie Boulet, ministre des transports</i>

4. ADMINISTRATION, GREFFE ET CONTENTIEUX

08-375-08 Adoption d'un procès-verbal

ATTENDU QUE le greffier adjoint intérimaire a préparé le procès-verbal de la dernière séance ordinaire du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Chico Levy

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil tenue le 2 juillet 2008.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.1 CONCLUSION, PROLONGATION, RENOUVELLEMENT ET MODIFICATION DE CONTRATS OU DE MANDATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

4.2 OPERATIONS IMMOBILIERES

08-376-08 Acquisition du lot 3 503 478

ATTENDU l'intention de la compagnie URECON de transférer ses activités à l'extérieur du territoire de Saint-Lazare;

ATTENDU que le lot 3 503 478 occupé par la compagnie URECON est avantageusement situé;

47656

ATTENDU l'offre d'achat de la Ville au propriétaire du lot 3 503 478 situé en front de l'avenue Bédard, datée du 3 juillet 2008, laquelle offre fut acceptée le même jour par le propriétaire;

ATTENDU les règles prévues au CODE CIVIL DU QUEBEC, notamment aux articles 1396 et 1712 quant aux obligations du promettant vendeur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaétan Aubé

D'entériner l'offre d'achat du lot 3 503 478 du cadastre de la paroisse de Saint-Lazare, circonscription foncière de Vaudreuil, ayant une superficie totale de 10 260,1 mètres carrés.

Les conditions de la vente sont celles prévues à l'offre déposée par la Ville le 3 juillet 2008. Ces conditions prévoient entre autres que le vendeur devra procéder à la démolition des bâtiments existants et à la décontamination des sols avant le transfert de la propriété.

D'autoriser une dépense de 300 000 \$ (taxes applicables en sus) ainsi que le paiement du coût d'acquisition du terrain précédemment mentionné. Ce montant sera financé à même le surplus accumulé affecté pour les besoins futurs en infrastructures majeures.

De conclure un contrat de services professionnels avec ME GILLES ROY, notaire, de la firme BELLIVEAU, SAUVE, ROY, afin de rédiger l'acte de vente à intervenir et voir à sa publication. À cette fin, d'autoriser une dépense maximale de 1 000 \$, taxes comprises, à même le poste budgétaire numéro 02.190.00.413 du fonds général.

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier intérimaire à signer l'acte de vente à intervenir ou tout autre document donnant suite à la présente résolution.

Résolution adoptée à l'unanimité.

47657

**08-377-08 Cession d'un terrain en vue de
l'implantation du poste de
transformation d'HYDRO-QUEBEC**

- ATTENDU l'intention d'HYDRO-QUEBEC de procéder à la construction d'un poste de transformation sur le lot 3 503 882;
- ATTENDU QUE le lot 3 503 882 ne dispose pas d'un accès sur un chemin public;
- ATTENDU QUE pour avoir accès au chemin public le plus près soit l'avenue Bédard, HYDRO-QUEBEC doit acquérir le lot de parc numéro 1 677 464, propriété de la Ville;
- ATTENDU QU' après négociations, les parties s'entendent pour une évaluation de 23 500 \$ pour le lot en question;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaétan Aubé

D'informer HYDRO-QUEBEC que la Ville est disposée à lui céder le lot numéro 1 677 464, d'une superficie de 1 696,4 m² pour un montant total de 23 500 \$, plus les taxes applicables.

Dans la mesure où le contrat de vente intervient entre HYDRO-QUEBEC et la Ville, la somme reçue en contrepartie de la cession de ce lot sera déposée au « fond de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels »; conformément à l'article 117.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 47 du règlement de lotissement de la Ville.

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier intérimaire à signer l'option pour achat et l'acte de cession à intervenir.

Tous les frais engendrés par la cession ci-dessus, notamment les honoraires du notaire instrumentant et le montant requis pour la publication de l'acte au bureau de la publicité des droits sont à la charge d'HYDRO-QUEBEC.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4.3

AUTRES SUJETS

**08-378-08 Participation de la Ville au
festival des couleurs de Rigaud**

ATTENDU QUE le festival des couleurs de la Ville de Rigaud est devenu un événement offrant une fenêtre sur notre région et une occasion unique de renseigner de potentiels nouveaux résidents sur les services offerts par notre Ville et les avantages de s'y établir;

ATTENDU QUE dans le cadre du festival des couleurs de Rigaud, pour lequel la MRC a d'ailleurs décidé de s'impliquer, les municipalités peuvent occuper un kiosque et y accueillir les visiteurs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Chico Levy

De nommer madame SUZANNE LALANDE à titre d'ambassadrice de la Ville et d'ainsi lui confier l'accueil des visiteurs du kiosque de la Ville à l'occasion du festival des couleurs de Rigaud.

D'autoriser l'achat de sacs réutilisables au coût de 450 \$, à même le poste budgétaire numéro 02.620.00.999 du fonds général, qui seront distribués lors de cet événement.

D'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 450 \$ aux fins de défrayer les coûts de location et d'aménagement du kiosque à même le poste budgétaire numéro 02.620.00.999 du fonds général.

Résolution adoptée à l'unanimité.

47659

**08-379-08 Engagement de la Ville en
contrepartie d'une promesse de
cession du lot numéro 3 500 258
(anciennement le lot 203-15
correspondant à la
voie d'accès des
Villas-Desmarchais)**

ATTENDU les résolutions 07-282-07et 12-510-07;

ATTENDU la nouvelle entente entre les propriétaires du lot précité et des citoyens de la voie d'accès des Villas-Desmarchais signée le 17 juillet 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Chico Levy
Appuyé par Paul Laflamme

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier intérimaire à signer le document « Promesse de cession de droit de propriété » où madame ISABELLE PREGENT et monsieur ALAIN DEMARCHAIS sont désignés comme étant les « promettants cédants ».

Cette promesse d'achat est conditionnelle à l'adoption et à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt visant notamment à fournir les sommes nécessaires pour l'acquisition du lot numéro 3 500 258.

Les coûts d'acquisition du lot en question par la Ville seront à la charge des propriétaires des lots ou parties de lots inclus dans le bassin de taxation du règlement d'emprunt numéro 803.

Résolution adoptée à l'unanimité.

5. FINANCES

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

08-380-08 Paiement des comptes

Il est proposé par Gaétan Aubé
Appuyé par Brigitte Asselin

D'approuver le paiement des comptes suivants :

Journal des déboursés fonds 1, période 7 en date du 31 juillet 2008	2 717 367,82 \$
Liste des comptes fournisseurs, fonds généraux, période 7 en date du 28 juillet 2008	436 094,14 \$
TOTAL	3 153 461,96 \$

Résolution adoptée à l'unanimité.

5.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6. URBANISME

6.1 DEMANDES DE DEROGATION MINEURE

**08-381-08 Réduction de la marge latérale au
847, rue Frontenac**

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 juin 2008, les membres ont procédé à l'étude d'une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 847, rue Frontenac;

ATTENDU QUE lors de l'émission du permis et de la construction du garage attaché, la marge latérale exigée était de 1,5 m. La marge latérale alors applicable était celle d'un bâtiment accessoire. Le garage a malheureusement été construit à 1,36 m. Aujourd'hui le règlement en vigueur exige une marge latérale de 4 m pour un garage attaché soit la même marge que pour le bâtiment principal.

ATTENDU QUE la nature et les effets de la dérogation demandée sont de réduire la marge latérale. Plus précisément, cette dernière

47661

sera de 1,36 mètre contrairement au règlement de zonage qui prévoit une telle marge d'un minimum de 4 mètres dans la zone H-304 ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil l'acceptation de la demande de dérogation mineure présentée;

Le maire invite alors les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure à se faire entendre du conseil.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaétan Aubé

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de réduire à 1,36 mètre la marge latérale de la propriété située au 847, rue Frontenac, conformément au règlement sur les dérogations mineures.

Résolution adoptée à l'unanimité.

08-382-08 Réduction de la marge arrière au 1869, chemin Sainte-Angélique

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 juin 2008, les membres ont procédé à l'étude d'une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1869, chemin Sainte-Angélique;

ATTENDU QUE pour la réalisation du projet d'agrandissement la marge arrière doit être réduite afin de permettre le prolongement du mur arrière existant;

ATTENDU QUE la marge arrière existante est de 2,87 mètres et qu'elle n'est pas conforme au règlement en vigueur;

ATTENDU QUE le comité recommande que la marge arrière soit réduite uniquement dans le but de réaliser l'agrandissement proposé et de régulariser la situation existante;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil l'acceptation de la demande de dérogation mineure présentée;

47662

Le maire invite alors les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure à se faire entendre du conseil.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaétan Aubé

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de réduire à 2,87 mètres la marge arrière de la propriété située au 1869, chemin Sainte-Angélique, conformément au règlement sur les dérogations mineures.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**6.2 DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE
ASSUJETTIES A L'APPROBATION D'UN PLAN
D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**6.3 DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION
ASSUJETTIES A L'APPROBATION D'UN PLAN
D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA)**

08-383-08 Agrandissement du IGA situé au 1869, chemin Sainte-Angélique (zone C*-200)

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 16 juin 2008, les membres ont procédé à l'étude d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'agrandissement du IGA situé au 1869, chemin Sainte-Angélique;

ATTENDU QUE le CCU recommande :

- [1.] que les conteneurs soient complètement clôturés;
- [2.] que le revêtement du mur arrière soit remplacé;

47663

- [3.] que le revêtement des murs de la remise située à l'arrière et attachée au bâtiment, soit entièrement refait ou que la remise soit démolie;
- [4.] que la marge située du côté de la rue Poirier soit aménagée (gazon, plantation d'arbres dans la continuité de ceux présents sur Poirier, et arbustes,...);

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil l'acceptation du PIIA présenté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaétan Aubé

D'exiger la démolition de la remise située à l'arrière et adossée au bâtiment principal.

D'entériner les recommandations du CCU et d'accepter le PIIA déposé pour la propriété ci-dessus mentionnée, le tout conformément au règlement numéro 776 sur les PIIA.

Résolution adoptée à l'unanimité.

08-384-08 Enseigne apposée à plat - 1811, chemin Sainte-Angélique – zone C*-200 – (Le SUPERCLUB VIDEOTRON)

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 15 juillet 2008, les membres ont procédé à l'étude d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'affichage du SUPERCLUB VIDEOTRON situé au 1811, chemin Sainte-Angélique;

ATTENDU QUE le CCU recommande que la forme de l'enseigne soit rectangulaire plutôt que carrée tel que présenté, et que la partie de couleur rouge de l'enseigne identifiant « Le SuperClub » soit disposée obliquement de façon à

47664

déborder légèrement du boîtier de fond jaune de l'enseigne;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil l'acceptation du PIIA présenté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Paul Laflamme

D'entériner les recommandations du CCU et d'accepter le PIIA déposé pour la propriété ci-dessus mentionnée, le tout conformément au règlement numéro 776 sur les PIIA.

Résolution adoptée à l'unanimité.

08-385-08 Remplacement du revêtement de la toiture – Église Baptiste 3141, côte Saint-Charles – zone A*-064

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 15 juillet 2008, les membres ont procédé à l'étude d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la rénovation de la toiture de la propriété située au 3141, côte Saint-Charles;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil l'acceptation du PIIA présenté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaétan Aubé

D'entériner la recommandation du CCU et d'accepter le PIIA déposé pour la propriété ci-dessus mentionnée, le tout conformément au règlement numéro 776 sur les PIIA.

Résolution adoptée à l'unanimité.

47665

- 6.4 **PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS A DES
FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU
D'ESPACES NATURELS**
- 6.5 **CONCLUSION DE CONTRATS**
- 6.6 **DEMANDES DE SOUMISSIONS**
- 6.7 **ENVIRONNEMENT**
- 6.8 **DEMANDE D'AUTORISATION A LA CPTAQ**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour les sous-sections 6.4 à 6.8.

6.9 AUTRES SUJETS

08-386-08	Engagement du conseil à demander une affectation conservation dans le schéma de la MRC pour les lots offerts en compensation au MDDEP de l'ensemble immobilier de la rue du Lac-des-Dunes
------------------	--

ATTENDU la résolution no 04-174-08 exigeant la cession à la Ville à des fins d'espaces naturels du lot 4 180 326, offert en compensation au MDDEP dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation de l'ensemble immobilier du Lac-des-Dunes;

ATTENDU QUE les propriétaires offrent aussi en compensation les lots 3 502 570, 3 502 585, 3 502 586, 3 502 588, 3 502 589, 3 502 746, 4 180 325 et 4 180 330 au MDDEP;

ATTENDU QUE le MDDEP exige que la Ville modifie le zonage des lots offerts en compensation au MDDEP, et ce à des fins de conservation;

ATTENDU QUE le MDDEP exige que la Ville présente une demande de modification au schéma de la MRC afin d'y faire inscrire les lots offerts en compensation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Chico Levy
Appuyé par Gaétan Aubé

47666

De s'engager auprès du MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS à modifier d'ici les 12 prochains mois, le zonage des lots offerts en compensation au MDDEP dans le cadre de la demande d'autorisation de l'ensemble immobilier du Lac-des-Dunes et ce à des fins de conservation.

De s'engager auprès du MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS à présenter d'ici les 12 prochains mois, une demande à la MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES afin que son schéma d'aménagement soit amendé de manière à protéger les lots offerts en compensation au MDDEP dans le cadre de la demande d'autorisation de l'ensemble immobilier du Lac-des-Dunes.

Résolution adoptée à l'unanimité.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1 CONCLUSION DE CONTRATS

08-387-08 Conclusion d'un contrat pour le pavage du stationnement de l'hôtel de ville, propriété de la FABRIQUE
--

ATTENDU la résolution numéro 05-256-08 par laquelle le conseil demande des soumissions pour le pavage du stationnement de l'hôtel de ville, propriété de la FABRIQUE;

ATTENDU QUE selon le résultat de l'appel d'offres, la compagnie ROXBORO EXCAVATION INC. a déposé la plus basse soumission conforme avec une offre se chiffrant à 49 701,12 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Brigitte Asselin

De conclure un contrat avec la compagnie ROXBORO EXCAVATION INC., ayant fourni la plus basse soumission conforme, avec une offre de 49 701,12 \$, taxes incluses, pour les fins ci-dessus mentionnées.

47667

D'autoriser une dépense maximale de 53 000 \$, à même le surplus accumulé au 31 décembre 2007.

Résolution adoptée à l'unanimité.

08-388-08	Conclusion d'un contrat pour la construction de bordures et trottoirs en vue de réaliser un aménagement paysager dans le stationnement de l'hôtel de ville
------------------	---

ATTENDU QUE pour assurer la sécurité des usagers du stationnement de l'hôtel de ville et des automobilistes, il y a lieu de définir les entrées et sorties du stationnement;

ATTENDU QUE les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* autorisent le contrat de fourniture ci-dessous de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Brigitte Asselin

De conclure un contrat pour les travaux de reconstruction d'une section de trottoir et de construction de bordures en vue de la réalisation d'un aménagement paysager dans le stationnement de l'hôtel de ville au montant de 19 942,29 \$, taxes incluses, avec la compagnie LES PAVAGES LA CITE B.M. INC.

D'autoriser une dépense maximale de 20 000 \$ à même le surplus accumulé au 31 décembre 2007.

Résolution adoptée à l'unanimité.

47668

08-389-08 Conclusion d'un contrat de services professionnels pour la réalisation de l'étude préliminaire du projet d'implantation d'un carrefour avec feux de circulation ou giratoire à l'intersection de l'avenue Bédard et du chemin Saint-Louis

ATTENDU QUE la firme GENIVAR recommande au plan directeur de circulation de la Ville de réaménager le carrefour à l'intersection de l'avenue Bédard et du chemin Saint-Louis;

ATTENDU QUE les articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes autorisent la conclusion d'un contrat de services de gré à gré dans le présent cas;

EN CONSEQUENCE :

Il est proposé par Gaétan Aubé
Appuyé par Paul Laflamme

De conclure un contrat de services professionnels d'un montant de 11 700 \$, taxes non comprises, avec la firme GENIVAR pour la réalisation de l'étude préliminaire du projet d'implantation d'un carrefour avec feux de circulation ou giratoire à l'intersection de l'avenue Bédard et du chemin Saint-Louis, comprenant le concept géométrique, une réunion et l'estimation des coûts.

D'autoriser une dépense maximale de 14 000 \$, à même le surplus accumulé au 31 décembre 2007 afin de payer le coût des services professionnels ci-dessus.

Résolution adoptée à l'unanimité.

47669

08-390-08 Demande de soumissions pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques pour les années 2009 à 2013

Il est proposé par Chico Levy
Appuyé par Paul Laflamme

De demander des soumissions par appel d'offres public conformément aux règles prévues à la Loi sur les cités et villes pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques pour les années 2009 à 2013.

Les documents de soumissions seront disponibles à compter de 9 h, le lundi 11 août 2008. Les soumissions devront être déposées avant 10 h le mardi 26 août 2008 pour être ouvertes le même jour à 10 h 5 à l'hôtel de ville.

D'autoriser une dépense maximale de 500 \$, taxes incluses, pour payer les coûts de publication de l'avis d'appel d'offres à même le poste budgétaire numéro 02.140.00.341 du fonds général.

Résolution adoptée à l'unanimité.

7.2 ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.3 RECEPTION DE TRAVAUX

08-391-08 Acquisition des lots à titre gratuit relativement à l'ensemble immobilier de la rue du Sanctuaire

ATTENDU la résolution 05-252-08;

ATTENDU QU' il y a lieu de préciser les numéros de lots à acquérir;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaétan Aubé
Appuyé par Chico Levy

47670

D'acquérir à titre gratuit les lots 4 224 040 et 4 116 150 (rue du Sanctuaire), le lot 3 964 656 (rue du Sanctuaire, place du Colibri, place du Pic-Bois et croissant du Harfang), le lot 3 964 655 (rue des Tourterelles), le lot 3 964 657 (rue du Comtois), le lot 3 964 658 (rue du Geai-Bleu), le lot 3 964 659 (rue des Merles), le lot 4 116 147 (rue du Poitevin) et le lot 4 116 148 (passage).

De conclure un contrat de services professionnels avec ME GILLES ROY, notaire, de la firme BELLIVEAU, SAUVE, ROY pour préparer l'acte de cession à intervenir entre la Ville et le promoteur. Les frais des services professionnels de Me Roy et les coûts de publication au bureau de la publicité des droits sont à la charge exclusive du promoteur.

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier intérimaire à signer l'acte de cession à intervenir.

Résolution adoptée à l'unanimité.

7.4

DEMANDES DE SOUMISSIONS

08-392-08	Demande de soumissions pour la réalisation des projets de pavage pour l'année 2008 (règlements numéros 792 à 795 inclusivement, 797 à 799 inclusivement et le règlement 801)
------------------	---

ATTENDU QUE l'exécution des travaux décrétés par les règlements numéros 792 à 795 inclusivement, 797 à 799 inclusivement et le règlement 801 exige de retenir les services d'un entrepreneur;

EN CONSEQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaétan Aubé

De demander des soumissions par appel d'offres public conformément aux règles prévues à la Loi sur les cités et villes pour la réalisation des travaux de pavage décrétés par les règlements d'emprunt ci-dessus mentionnés.

47671

Les documents de soumissions préparés par la firme AXOR EXPERTS-CONSEILS INC. seront disponibles à compter de 9 h, le mercredi 13 août 2008. Les soumissions devront être déposées avant 10 h le jeudi 28 août 2008 pour être ouvertes le même jour à 10 h 5 à l'hôtel de ville.

D'autoriser une dépense maximale de 500 \$, taxes incluses, pour payer les coûts de publication de l'avis d'appel d'offres à même le poste budgétaire numéro 02.140.00.341 du fonds général.

Résolution adoptée à l'unanimité.

08-393-08	Demande de soumissions publiques pour la disposition de la terre et l'achat de sable pour le nouveau terrain au parc Bédard
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 06-313-08;

ATTENDU QUE les travaux d'excavation de la terre végétale sont complétés;

ATTENDU QUE la prochaine étape vise la préparation du sol;

ATTENDU les règles prévues aux articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes quant à l'adjudication des contrats par la Ville;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaétan Aubé

De demander des soumissions publiques pour la disposition de la terre et l'achat de sable pour le nouveau terrain de baseball au parc Bédard, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sous réserve de l'émission d'un addenda pendant le délai d'appel d'offres, les soumissions devront être déposées avant 10 h le vendredi 29 août 2008 pour être ouvertes le même jour à 10 h 5 à l'hôtel de ville.

47672

D'autoriser une dépense maximale de 500 \$, taxes incluses, pour payer les coûts de publication de l'avis d'appel d'offres à même le poste budgétaire numéro 02.140.00.341 du fonds général.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**7.5 *AUTORISATION DE PAIEMENT DANS LE CADRE
DE DECOMPTES***

<p>08-394-08 Décompte progressif numéro 6 dans le cadre des travaux de reconstruction décrétés par le règlement d'emprunt numéro 757</p>
--

ATTENDU la résolution numéro 05-189-07 par laquelle le conseil a conclu un contrat avec la compagnie EXCAVATION LOISELLE & FRERES INC., en égard aux travaux de reconstruction décrétés par le règlement numéro 757;

ATTENDU QUE la firme LES CONSULTANTS EN DEVELOPPEMENT ET GESTION URBAINE (CDGU) inc. recommande de procéder au paiement du décompte progressif numéro 6 au montant de 452 754,76 \$, taxes incluses, pour les travaux ci-dessus;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Brigitte Asselin

De procéder à la réception du décompte numéro 6 des travaux de reconstruction autorisés par le règlement numéro 757.

De payer le décompte numéro 6 au montant de 452 754,76 \$, taxes incluses, à la compagnie EXCAVATION LOISELLE & FRERES INC. à même les sommes autorisées par la résolution numéro 05-189-07.

Résolution adoptée à l'unanimité.

47673

08-395-08 Décomptes progressifs numéros 2 et 3 dans le cadre des travaux de pavage et d'aménagement de la rue des Loisirs

ATTENDU la résolution numéro 10-400-07 par laquelle le conseil a conclu un contrat avec la compagnie ROXBORO EXCAVATION INC. relativement aux travaux de pavage et d'aménagement de la rue des Loisirs;

ATTENDU QUE la firme GENIVAR recommande de procéder au paiement des décomptes progressifs numéro 2, au montant de 39 193,44 \$, taxes incluses, et numéro 3, au montant de 27 007,65 \$, taxes incluses, pour les travaux ci-dessus;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Paul Laflamme

De procéder à la réception des décomptes numéros 2 et 3 et d'autoriser un paiement au montant de 66 201,09 \$ taxes incluses, à la compagnie ROXBORO EXCAVATION INC., à même les sommes autorisées par la résolution numéro 10-400-07.

Résolution adoptée à l'unanimité.

08-396-08 Décompte progressif numéro 2 des travaux de réhabilitation de la chaussée sur la rue Brunet et sur une partie de la rue Duhamel

ATTENDU la résolution numéro 08-328-07 par laquelle le conseil a conclu un contrat avec la compagnie ALI EXCAVATION INC. relativement aux travaux de réhabilitation de chaussée sur la rue Brunet et sur une partie de la rue Duhamel;

ATTENDU QUE la firme GENIVAR. recommande de procéder à l'acceptation provisoire et au paiement du décompte progressif numéro 2 au montant de 47 588,41 \$, taxes incluses, pour les travaux ci-dessus;

47674

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Paul Laflamme

D'autoriser les avis de changements numéros 1 à 4 totalisant 13 701,15 \$, avant taxes, tels que présentés au décompte progressif numéro 2 en date du 17 juillet 2008;

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux de réhabilitation de la chaussée sur la rue Brunet et sur une partie de la rue Duhamel;

D'autoriser le financement de la dépense supplémentaire de 15 465,18 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02.320.00.700;

D'autoriser le paiement d'une somme de 47 588,41 \$, taxes incluses, à la compagnie ALI EXCAVATION INC. Celle-ci correspond au montant présenté au décompte numéro 2 et inclut la retenue spéciale de 19 426,46 \$ ainsi que la libération de 5% de la retenue de 10%;

Résolution adoptée à l'unanimité.

7.6

AUTRES SUJETS

08-397-08 Contribution de la Ville aux travaux requis pour prévenir l'envasement de l'anse de Vaudreuil
--

ATTENDU QU' en 2007, des discussions ont eu lieu avec la Ville de Vaudreuil et le Village de Vaudreuil-sur-Lac concernant un partage des coûts des travaux requis pour prévenir l'envasement de l'anse de Vaudreuil;

ATTENDU QUE le conseil était favorable avec un partage égal entre les trois municipalités pour l'ensemble des coûts (étude et réalisation);

ATTENDU QUE le projet n'a pas évolué depuis ces discussions;

47675

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaétan Aubé

De réitérer la position du conseil à l'effet que la Ville est favorable avec un partage égal de l'ensemble des coûts (étude et réalisation) des travaux requis pour prévenir l'envasement de l'anse de Vaudreuil avec les municipalités de Vaudreuil et de Vaudreuil-sur-Lac jusqu'à un maximum de 25 000 \$.

De transmettre la présente résolution aux municipalités concernées.

Résolution adoptée à l'unanimité.

08-398-08 Installation de dos d'âne allongés sur la rue de Saratoga, sur la rue Bouchard et sur la rue de Boischatel
--

ATTENDU QUE des études de vitesse ont été réalisées sur les rues de Saratoga et de Boischatel;

ATTENDU QUE les résultats de ces études ont été analysés conformément aux critères contenus dans la matrice décisionnelle de traitement des plaintes des résidents;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaétan Aubé

D'implanter, comme mesure permanente, un dos d'âne allongé entre les numéros civiques 1112 et 1132, sur la rue de Saratoga, tel qu'il est défini à la section boîte à outil de la matrice décisionnelle.

D'implanter, comme mesure permanente, un dos d'âne allongé entre les numéros civiques 935 et 943 sur la rue de Boischatel, tel qu'il est défini à la section boîte à outil de la matrice décisionnelle.

D'implanter, comme mesure permanente, un dos d'âne allongé entre les numéros civiques 917 et 925 sur la rue Bouchard, tel que défini à la section boîte à outils de la matrice décisionnelle.

47676

D'autoriser une dépense approximative de 3 750 \$ à être prise à même le poste budgétaire 02.320.00.600.

Résolution adoptée à l'unanimité.

08-399-08	Demande de réduction de vitesse au MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUEBEC sur le chemin Sainte-Angélique
------------------	---

ATTENDU l'augmentation importante de la circulation sur le chemin Sainte-Angélique, imputable au développement domiciliaire;

ATTENDU QU' il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers du réseau routier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le maire suppléant Michel St-Louis
Appuyé par tous les membres du conseil présents

De demander au MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUEBEC de réduire la limite de vitesse à 50 km/h sur le chemin Sainte-Angélique, entre le numéro civique 1375 Sainte-Angélique et la route de la Cité-des-Jeunes.

Résolution adoptée à l'unanimité.

8. LOISIRS

8.1 CONCLUSION DE CONTRATS

08-400-08	Ajout au contrat pour la fourniture de repas au programme de camp de jour pour l'année 2008
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville a octroyé un contrat à BUFFET MARILOU pour la fourniture de repas au programme de camp de jour, par la résolution 06-315-08;

ATTENDU QUE le grand nombre d'inscriptions et de participation aux activités du camp de jour nous demande d'augmenter le contrat avec cet entreprise;

47677

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaétan Aubé

D'octroyer un nouveau contrat à l'entreprise BUFFET MARILOU pour la fourniture des repas du vendredi au camp de jour et le paiement hebdomadaire sur présentation des factures.

D'autoriser un transfert budgétaire de 5 500 \$ du poste numéro 02.190.00.412 au poste numéro 02.701.50.499.

D'autoriser une dépense maximale de 5 500 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.701.50.499 du fonds général.

Résolution adoptée à l'unanimité.

- 8.2** **DEMANDES DE SUBVENTION OU OCTROI D'AIDE
FINANCIERE**
- 8.3** **DEMANDES DE SOUMISSIONS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour les sous-sections 8.2 et 8.3.

8.4 **AUTRES SUJETS**

08-401-08 Autorisation de la dépense de location des heures de glace et de soccer pour l'année 2008

ATTENDU la résolution numéro 07-359-05 par laquelle la Ville a conclu une convention avec CSSL SOCIETE EN COMMANDITE (ci-dessous : CSSL) pour l'utilisation, entre autres, d'heures de glace et de terrains de soccer au complexe sportif;

ATTENDU la garantie donnée par la Ville à CSSL relativement à la réservation et au paiement d'un nombre minimal d'heures par saison pour l'utilisation de la glace et de la surface de soccer;

ATTENDU la résolution numéro 12-525-07 par laquelle la Ville a autorisé la dépense pour la période du 1er janvier au 30 avril 2008 inclusivement;

47678

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaétan Aubé

D'autoriser une dépense de 315 000 \$ pour la période du 3 septembre au 31 décembre 2008 inclusivement à même le poste budgétaire numéro 02.701.30.519 du fonds général.

D'autoriser, sur présentation des factures, les paiements mensuels à CSSL pour un total de 355 000 \$ d'ici le 31 décembre 2008.

Résolution adoptée à la majorité à la suite d'un vote dont le résultat est :

Membres du conseil en faveur de l'adoption de la résolution :	Gaétan Aubé Brigitte Asselin Paul Laflamme
Membre du conseil contre l'adoption de la résolution :	Chico Levy

08-402-08 Tournoi de golf familial

ATTENDU QUE la Ville s'implique avec l'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE SAINT-LAZARE au niveau de la revitalisation du secteur commercial;

ATTENDU QUE la Ville et l'association précédemment mentionnée souhaitent inclure un tournoi de golf comme activité à l'intérieur d'un nouveau concept, soit le « Week-end de la famille » avec l'activité annuelle à la BASE DE PLEIN AIR DE LES CEDRES;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaétan Aubé

47679

D'autoriser une dépense maximale de 1 500 \$, taxes incluses, pour la fourniture de jeux gonflables et de moniteurs dédiés à l'animation lors du tournoi de golf à être tenu à l'occasion du « Week-end de la famille » à même le poste budgétaire numéro 02.620.00.999 du fonds général de la Ville.

Résolution adoptée à l'unanimité.

9. SECURITE INCENDIE ET SECURITE PUBLIQUE

- 9.1 **CONCLUSION DE CONTRATS**
- 9.2 **DEMANDES DE SOUMISSIONS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour les sous-sections 9.1 et 9.2.

9.3 **AUTRES SUJETS**

08-403-08 Fermeture temporaire de la rue des Arbrisseaux en raison d'une fête communautaire
--

ATTENDU QUE la majorité des résidents de la rue des Arbrisseaux demandent à la Ville de fermer temporairement à la circulation automobile leur rue en raison d'une fête communautaire organisée par eux;

ATTENDU QUE la Ville encourage les activités permettant de tisser les liens entre les citoyens et favorisant une saine vie communautaire;

ATTENDU QUE l'article 500.1 du *Code de la sécurité routière* permet à la personne responsable de l'entretien d'un chemin, soit la Ville dans le présent cas, d'autoriser la fermeture d'un chemin en pareilles circonstances;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Paul Laflamme

De fermer à la circulation automobile une partie de la rue des Arbrisseaux, soit entre le chemin Sainte-Élisabeth et la rue des Mimosas, le samedi 9 août 2008, de 15 h à 23 h, afin de permettre la tenue de la fête communautaire organisée par les résidents de ce secteur.

47680

La fermeture ci-dessus décrétée est conditionnelle à ce que les véhicules des services d'urgence (pompiers, ambulanciers, policiers, etc.) puissent accéder en tout temps à la rue pour les besoins d'une intervention.

Résolution adoptée à l'unanimité.

10. RESSOURCES HUMAINES

10.1 CONTRATS, ENTENTES ET POLITIQUES

08-404-08	Banque de lieutenants intérimaires pour le Service de sécurité incendie
------------------	--

ATTENDU que le Service de sécurité incendie doit avoir une banque de lieutenants intérimaires pour remplacer les lieutenants absents;

ATTENDU QUE selon le paragraphe 7 de l'article 12 de la convention collective intervenue entre la Ville et le SYNDICAT DES POMPIÈRES ET POMPIERS DU QUÉBEC, SECTION LOCALE SAINT-LAZARE, le Service de sécurité incendie a fait passer des examens pour combler la liste de l'annexe C (lieutenants intérimaires) de la convention collective;

ATTENDU QUE les pompiers Patrick Séguin, Robert Arcand et Ronald Lauzon ont tous réussi avec succès les examens et entrevues;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Chico Levy
Appuyé par Paul Laflamme

D'autoriser le maire et le directeur général intérimaire à signer une lettre d'entente avec le SYNDICAT DES POMPIÈRES ET POMPIERS DU QUÉBEC, SECTION LOCALE SAINT-LAZARE afin d'ajouter, dans cet ordre, les noms de PATRICK SÉGUIN, ROBERT ARCAND ET RONALD LAUZON à l'annexe C « Liste d'éligibilité à la fonction de lieutenant » de la convention collective précédemment mentionnée.

Résolution adoptée à l'unanimité.

47681

10.2

**NOMINATION, OUVERTURE DE POSTES,
EMBAUCHE ET PERMANENCE D'EMPLOI**

**08-405-08 Embauche d'un animateur pour la
« Maison des Jeunes »**

ATTENDU QU' une offre d'emploi pour un poste d'animateur à la « Maison des Jeunes » a été publiée;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des loisirs;

ATTENDU le pouvoir délégué du directeur général et greffier intérimaire par le règlement numéro 635 afin d'embaucher des employés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Paul Laflamme

De confirmer l'embauche de monsieur JEAN-SEBASTIEN NEZAN à titre d'animateur à la « Maison des jeunes » à compter du 11 juillet 2008.

Les conditions de travail de monsieur Nezan sont celles prévues aux lois québécoises sur le sujet, sous réserve des précisions suivantes :

- [1.] le taux horaire est de 9,75 \$ selon la politique salariale adoptée par la résolution numéro 02-083-08;
- [2.] la Ville ou monsieur Nezan, selon le cas, peut mettre fin au contrat de travail moyennant un préavis écrit de deux (2) semaines.

La dépense et le paiement de la rémunération de la personne ci-dessus embauchée sont déjà autorisés par la résolution numéro 01-014-08, portant sur les dépenses incompressibles.

Résolution adoptée à l'unanimité.

47682

**08-406-08 Embauche supplémentaire d'un
étudiant dans le cadre du
programme de camp de jour pour
l'été 2008**

- ATTENDU la résolution numéro 04-203-08 par laquelle le conseil embauche divers étudiants dans le cadre du programme de camp de jour;
- ATTENDU l'augmentation du nombre d'inscriptions;
- ATTENDU les recommandations de la direction du Service des loisirs et de la coordonnatrice aux activités;
- ATTENDU le pouvoir délégué du directeur général et greffier intérimaire par le règlement numéro 635 afin d'embaucher des employés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaétan Aubé

De confirmer la prolongation du contrat de monsieur CHARLES-ANTOINE LASALLE à titre d'animateur au camp de jour pour une période additionnelle de trois (3) semaines débutant le 24 juillet se terminant le 15 août 2008 ; au taux horaire de 9,75 \$.

D'autoriser un transfert budgétaire de 1 500 \$ du poste numéro 02.701.50.141 au poste numéro 02.701.50.149.

D'autoriser la dépense maximale de 1 500 \$ et le paiement de la rémunération à même le poste 02.701.50.149.

Résolution adoptée à l'unanimité.

47683

08-407-08 Embauche d'une commis de bureau afin de combler les besoins ponctuels au Service des loisirs (poste contractuel et sur appel)

ATTENDU la résolution 12-527-07 par laquelle le conseil renouvelle le contrat de madame Renée Nobert pour les besoins ponctuels des Services administratifs et du greffe pour la période du 7 janvier au 23 décembre 2008;

ATTENDU QUE les services de madame Nobert sont aussi requis au Service des loisirs notamment afin de remplacer madame Joanne Campeau durant ses vacances estivales;

ATTENDU le pouvoir délégué du directeur général et greffier intérimaire par le règlement numéro 635 afin d'embaucher des employées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaétan Aubé

De confirmer l'embauche de madame RENEE NOBERT pour les besoins ponctuels du Service des loisirs pour la période du 28 juillet au 23 décembre 2008 notamment afin de remplacer madame JOANNE CAMPEAU pour la période du 4 au 15 août inclusivement. Préalablement à ce remplacement s'ajoute une période de formation d'une durée de 7 heures.

Lors de remplacements, les conditions de travail de madame NOBERT sont celles prévues à la convention collective de travail des Cols blancs.

Lors de surcroît de travail effectué en périodes de pointe, les conditions de travail de madame NOBERT sont celles prévues aux lois québécoises sur le sujet, sous réserve des précisions suivantes :

- [1.] le taux horaire est de 13 \$;
- [2.] deux pauses rémunérées d'une durée chacune de 15 minutes sont permises, l'une dans l'avant-midi et l'autre dans l'après-midi, lors de chaque journée de travail;

47684

D'autoriser un transfert budgétaire de 2 500 \$ du poste 02.701.30.141 au poste 02.701.30.149 et un transfert budgétaire de 2 500 \$ du poste 02.701.50.141 au poste 02.701.50.149.

D'autoriser une dépense de 2 500 \$ à même le poste 02.701.30.149 et de 2 500 \$ à même le poste 02.701.50.149.

Résolution adoptée à l'unanimité.

08-408-08 Embauche d'une préposée aux prêts à la bibliothèque (salarié temporaire)
--

ATTENDU QUE madame Liane Lefebvre a remis sa démission en tant que préposée aux prêts à la bibliothèque (salarié régulier) le 14 juillet 2008;

ATTENDU QUE madame Lefebvre a proposé ses services comme préposée aux prêts à la bibliothèque (salarié temporaire);

ATTENDU la recommandation du bibliothécaire en chef, monsieur Michel Piché;

ATTENDU le pouvoir délégué du directeur général et greffier intérimaire par le règlement numéro 635 afin d'embaucher des employés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Paul Laflamme

De confirmer l'embauche de madame LIANE LEFEBVRE comme préposée aux prêts à la bibliothèque (salarié temporaire) à partir du 15 juillet 2008.

Les conditions de travail de madame LEFEBVRE sont celles prévues à la convention collective de travail conclue avec le syndicat des employés (es) de la bibliothèque de la Ville de Saint-Lazare à titre de salarié temporaire aux taux horaires de 14 \$.

47685

La dépense et le paiement de la rémunération de la personne ci-dessus embauchée sont déjà autorisés par la résolution numéro 01-014-08, portant sur les dépenses incompressibles.

Résolution adoptée à l'unanimité.

08-409-08 Embauche d'un préposé au terrain de balle (parc Saddlebrook)
--

ATTENDU la démission de monsieur Shawn Blondin à titre de préposé au terrain de balle (parc Saddlebrook);

ATTENDU les recommandations de la direction du Service des loisirs;

ATTENDU le pouvoir délégué au directeur général et greffier intérimaire par le règlement numéro 635 afin d'embaucher des employés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin
Appuyé par Gaétan Aubé

De confirmer l'embauche de monsieur FREDERIC SEGUIN-AYOTTE au poste de préposé au terrain de balle (parc Saddlebrook) au taux horaire de 9,75 \$ pour compléter la période de 12 semaines qui débutait le 1^{er} mai 2008, et ce à compter du 25 juillet.

La dépense et le paiement de la rémunération de la personne ci-dessus embauchée sont déjà autorisés par la résolution numéro 01-014-08, portant sur les dépenses incompressibles.

Résolution adoptée à l'unanimité.

10.3 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11. REGLEMENTS ET AVIS DE MOTION

11.1 REGLEMENTS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.2 AVIS DE MOTION

08-410-08 Avis de motion du règlement numéro 803 décrétant l'acquisition du lot numéro 3 500 258 (voie d'accès Villa-Desmarchais), les travaux requis à sa municipalisation et un emprunt de 96 250 \$

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussigné, Michel St-Louis, maire suppléant, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 803. Ce dernier aura pour objet de prévoir l'acquisition du lot numéro 3 500 258, soit la voie d'accès actuellement désignée « Villa-Desmarchais », ainsi que les travaux requis à sa municipalisation. Le règlement prévoira également un emprunt de 96 250 \$ à ces fins.

08-411-08 Avis de motion du règlement numéro 804 décrétant l'exécution de travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire dans le secteur des rues du Grand-Pré, du Bosquet, de la Pinteraie, des Hirondelles, Jolicoeur, du Parc(ptie) et des Quatre-Saisons(ptie) et un emprunt de 1 210 000 \$

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussigné, Michel St-Louis, maire suppléant, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 804 décrétant l'exécution de travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire dans le secteur des rues du Grand-Pré, du Bosquet, de la Pinteraie, des Hirondelles, Jolicoeur, du Parc (ptie) et des Quatre-Saisons (ptie) et un emprunt de 1 210 000 \$.

11.3

AUTRES SUJETS

08-412-08 Modification au règlement numéro 802 décrétant l'exécution de travaux d'optimisation et de mise aux normes de la centrale de traitement d'eau potable Sainte-Angélique et la mise en place d'un système de filtration et le raccordement des puits Woodbine à la centrale Saddlebrook et un emprunt de 7 900 000 \$

ATTENDU la résolution numéro 07-371-08 par laquelle le conseil adopte le règlement numéro 802;

ATTENDU QU' il est requis de modifier l'annexe A jointe au règlement numéro 802 afin de lui apporter des corrections;

ATTENDU QUE le 2^e alinéa de l'article 365 de la *Loi sur les citées et villes* permet de modifier un règlement d'emprunt par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et n'augmente pas la charge des contribuables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Brigitte Asselin

De modifier l'annexe A du règlement numéro 802 décrétant l'exécution de travaux d'optimisation et de mise aux normes de la centrale de traitement d'eau potable Sainte Angélique et la mise en place d'un système de filtration et le raccordement des puits Woodbine à la centrale Saddlebrook et un emprunt de 7 900 000 \$ par la nouvelle annexe A préparée le 4 août 2008 par Luc Lessard, ingénieur, dont le texte est joint en annexe A.

Résolution adoptée à l'unanimité.

12. DEPOT DE DOCUMENTS

Le greffier adjoint intérimaire dépose :

Rapport des directeurs sur les autorisations de dépenses

Le rapport des directeurs sur les autorisations de dépenses en date du 28 juillet 2008 dont le texte est joint en annexe B.

Liste des personnes embauchées

La liste des personnes embauchées conformément au règlement numéro 635 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, dont copie est jointe en annexe C.

Rapport de virements budgétaires

Le rapport de virements budgétaires en date du 11 juillet 2008 conformément au règlement numéro 781 relatif au contrôle et au suivi budgétaire, dont copie est jointe en annexe D.

Certificat à la suite de la journée d'accessibilité au registre du règlement numéro 802

Le certificat dressé par le directeur général et greffier intérimaire à la suite de la journée d'accessibilité au registre du règlement d'emprunt numéro 802, tenue le 29 juillet 2008, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* joint en annexe E.

13. PERIODE DE QUESTIONS ALLOUEE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Identification du membre du conseil	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Chico Levy	[1.] Lors du mois dernier, il a soulevé au maire une problématique d'eau stagnante à l'intersection du chemin Sainte-Angélique et de la Côte Saint-Charles. Il aimerait avoir un suivi à ce sujet. [2.] Il dépose des photos lors de la présente séance et souligne qu'il aura une question à ce propos lors de la prochaine séance.
Michel St-Louis	Aucune question
Brigitte Asselin	
Gaétan Aubé	

Paul Laflamme	
---------------	--

14. PERIODE DE QUESTIONS ALLOUEE AUX PERSONNES PRESENTES

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les quatorze (14) personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente (1 ^{re} lettre du prénom et nom de famille, adresse omise)	Résumé de l'objet principal de l'intervention
G. Boudreau	<p>[1.] Il fait une mise à jour des activités du Comité d'action citoyen en sécurité publique et dépose des documents à ce propos.</p> <p>[2.] Il en profite pour remercier les bénévoles qui participent aux activités du CACSP.</p>
H. Wright	<p>[3.] Question concernant la résolution 08-386-08 – Engagement du conseil à demander une affectation conservation dans le schéma de la MRC pour les lots offerts en compensation au MDDEP de l'ensemble immobilier de la rue du Lac-des-Dunes. Elle souhaite obtenir des précisions sur la localisation des lots concernés.</p> <p>[4.] À propos de la résolution 08-389-08 – Conclusion d'un contrat de services professionnels pour la réalisation de l'étude préliminaire du projet d'implantation d'un carrefour avec feux de circulation ou giratoire à l'intersection de l'avenue Bédard et du chemin Saint-Louis. Elle souligne qu'il s'agit à son avis de l'intersection la plus dangereuse de la Ville.</p> <p>[5.] La Ville a fait peindre une nouvelle traverse de piéton en face de l'École Westwood. Elle demande s'il est aussi prévu d'ajouter des panneaux de signalisation pour aviser les automobilistes de la présence de cette traverse.</p> <p>[6.] Souligne qu'il y aurait un panneau de signalisation de 40 km/h manquant sur la rue Nice en direction de la rue du Bordelais au coin du chemin Saint-Louis.</p> <p>[7.] Question concernant la résolution 08-401-08 – Autorisation de la dépense de location des heures de glace et de soccer pour l'année 2008.</p> <p>[8.] À propos de l'avis de motion du règlement numéro 804 décrétant l'exécution de travaux de construction d'un</p>

47690

	réseau d'égout sanitaire dans le secteur des rues du Grand-Pré, du Bosquet, de la Pineraiie, des Hirondelles, Jolicoeur, du Parc (ptie) et des Quatre-Saisons (ptie) et un emprunt de 1 210 000 \$, elle demande des détails sur la localisation des travaux et sur la capacité du réseau à supporter ces nouvelles rues.
P. Kary	<p>[9.] Lors de la dernière séance, le maire avait souligné qu'une rencontre était prévue avec la députée de Soulanges, Madame Lucie Charlebois. Il aimerait avoir des détails sur les résultats de cette rencontre.</p> <p>[10.] Il demande aux conseillers d'expliquer leur position concernant la résolution 08-401-08 – Autorisation de la dépense de location des heures de glace et de soccer pour l'année 2008.</p> <p>[11.] Question à propos de la résolution 08-386-08 – Engagement du conseil à demander une affectation conservation dans le schéma de la MRC pour les lots offerts en compensation au MDDEP de l'ensemble immobilier de la rue du Lac-des-Dunes. Pourquoi cette résolution se trouve-t-elle dans la section 6.9 – Autres sujets au lieu d'être dans la section 6.7 – Environnement.</p> <p>[12.] Demande des précisions sur la nature des travaux effectués dans le cadre des résolution 08-387-08 – Conclusion d'un contrat pour le pavage du stationnement de l'hôtel de ville, propriété de la Fabrique et 08-388-08 – Conclusion d'un contrat pour la construction de bordures et trottoirs en vue de réaliser un aménagement paysager dans le stationnement de l'hôtel de ville.</p>
N. Gauthier	<p>[13.] Question concernant les travaux visés par la résolution 08-396-08 – Décompte progressif numéro 2 des travaux de réhabilitation de la chaussée sur la rue Brunet et sur une partie de la rue Duhamel.</p> <p>[14.] Lors de la dernière séance, elle avait souligné qu'il y avait des herbes hautes sur le lot situé derrière sa propriété. Il n'y a eu aucune intervention à ce sujet. Elle dépose une lettre et des photos afin de demander une intervention de la Ville.</p>
B. Beauchamp	<p>[15.] Il remercie le conseil pour l'adoption de la résolution numéro 08-399-08 – Demande de réduction de vitesse au Ministère des Transports du Québec sur le chemin Sainte-Angélique.</p> <p>[16.] Il précise que la vitesse n'est pas la seule responsable du problème de circulation dans ce secteur. Il demande si le</p>

47691

		conseil pourrait envisager de présenter une demande au MTQ pour interdire le virage à droite du boulevard de la Cité-des-jeunes au chemin Sainte-Angélique aux heures de pointe.
P. Kary	[17.]	Il demande si la route de la Cités-des-Jeunes relève de la responsabilité du MTQ.
M. Grogan	[18.]	Lors de la dernière séance du conseil, il avait demandé au nom de l'association de football de Saint-Lazare de nouveaux espaces afin d'entreposer le matériel. Il réitère la demande de l'association et dépose une lettre à l'attention du conseil à ce sujet.

15. LEVEE DE LA SEANCE

08-413-08 Levée de la séance

Il est proposé par Chico Levy
Appuyé par Gaétan Aubé

De lever la présente séance. Il est 21 h 35.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Michel St-Louis
Maire suppléant

Pierre-Luc Gignac, avocat
Greffier adjoint intérimaire

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100 (23 659)